



renseignement concernant mes droit

Par **sam68**, le **25/03/2009** à **17:25**

bonjour

voici mon problème j'ai eu un soucis avec mon assureur qui me réclame une somme d'argent concernant l'assurance de ma voiture, elle a été résiliée en juillet 2007 par mon assureur qui me demande à présent de régler l'assurance de cette voiture jusqu'à la fin de l'année 2007, alors que l'assurance a été résiliée. A ce jour on me demande de payer une somme de 900 euros alors que je me suis acquitté de la somme de mon assurance jusqu'à juillet est-ce l'égalité ? Là je viens de recevoir un courrier par un huissier qui me demande de payer cette somme urgent ou sinon une saisie de mes meubles avec la force policière alors que ma situation financière ne me le permet pas mes ressources sont [s]l'allocation parent isolé[s] ma fille est âgée de 2 mois. Répondez que dois-je faire urgent. MERCI

Par **ardendu56**, le **25/03/2009** à **19:00**

Ne paniquez pas devant les menaces d'un huissier. Un courrier simple n'est qu'une menace pour forcer les gens à payer, les effrayer, et dans bien des cas, ça marche même si la créance est déjà payée.

Tant qu'il n'a pas de jugement, (titre exécutoire du tribunal) l'huissier ne peut agir.

Vous pouvez contacter votre assureur et lui demander des explications.

Avez-vous résilié votre assurance dans les normes ? si c'est le cas, vous n'avez rien à craindre. Les courriers de l'huissier s'arrêteront.

Vous pouvez téléphoner au TGI de votre ville, des avocats tiennent des permanences téléphoniques gratuites; ils vous renseigneront.

Tenez moi au courant et si vous souhaitez plus de conseils...

Bien à vous.